

**MAIRIE
DE
MONTAIGUT-LE-BLANC**

1, place Amoureux
63320 MONTAIGUT-LE-BLANC
PUY-DE-DÔME
Tél. Mairie : 04 73 96 70 05
Camping : 04 73 96 75 07

E-mail : mairie.montaignutleblanc@gmail.com
Site : montaigut-le-blanc.fr



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 NOVEMBRE 2025

PRESENTS : Julien GUILLAUME, Michel SAUVADET, Marie-Pierre AMOUROUX, Maurice LEVET, Karine CHAMBEAUD, Christelle MONIER, Philippe MOUGEL,

PROCURATIONS : Rémi CHOLLEY a donné procuration à Philippe MOUGEL

Fabienne BEAUGER a donné procuration à Julien GUILLAUME

Jérémie JACQUART a donné procuration à Christelle MONIER

Marilyne Namyst a donné procuration à Karine CHAMBEAUD,

ABSENTS :

Secrétaire de séance : Marie-Pierre AMOUROUX

Ouverture de la séance à 20H30

BILAN CAMPING 2025

Monsieur le Maire expose que les gérants du camping ont dressé un bilan positif de la saison 2025. D'eux même, ils ont sollicité un rendez-vous aux termes duquel ils ont indiqué qu'une prime de 1.000,00 Euros serait versée à la Commune conformément à la délégation de service public et ont envoyé leur premier bilan. Ils ont considéré que leur objectif pour cette première année est atteint bien que le mois de juillet ait été plutôt médiocre mais cette situation s'explique au niveau national puisqu'il existe désormais une concentration des congés durant le mois d'août. Par ailleurs, leur site internet n'a été prêt que durant le mois de juillet et la récupération de la page Google du camping a pris un peu plus de temps que prévu. Ils ont fait part de l'importance de la mise à disposition de la piscine municipale pour les campeurs qui est un atout indéniable.

Monsieur le Maire évoque la possibilité de conclure un avenant à la délégation de service public afin de prolonger sa durée, ce qui leur permettrait de pouvoir envisager des investissements plus conséquents et à plus long terme. Dans le cas contraire, la société a d'ores et déjà fait part de son intention de candidater à nouveau à l'issue de cette première délégation (qui était d'une durée initiale de trois ans). Il se rapproche du service dédié à l'Agglo Pays d'Issoire afin de connaître la faisabilité de cet avenant potentiel.

50 ANS DU CLUB DE RUGBY

Après avoir sondé les présidents du club de rugby qui ont accueilli la proposition favorablement, Monsieur le Maire propose de rendre hommage au Président fondateur du club, Monsieur Georges ESTIVAUX et de baptiser le complexe à son nom. Il rappelle que c'est d'ailleurs grâce à lui que se sont

tenues à Montaignut les finales de championnat de France de rugby féminin pendant de nombreuses années et que les tribunes et premiers vestiaires ont pu voir le jour.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité de baptiser le site du stade de rugby au nom de Monsieur Georges ESTIVAUX.

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA SOCIETE DE CHASSE DE MONTAIGUT LE BAS

La société de chasse de Montaignut le bas a transmis les bilans de son année et sollicite par conséquent l'attribution de la subvention de 150,00 Euros.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'attribuer une subvention de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 Euros) à la société de chasse de Montaignut le bas.

ECHANGE DE TERRAINS A SAINT JULIEN

Monsieur le Maire rappelle qu'un échange de parcelles doit être formalisé avec des riverains pour la création du second parking de Saint Julien. Celui-ci doit intervenir avec Madame TAPISSIER et Monsieur TEYSSIER, nouveaux propriétaires. Il explique que cette opération est un peu plus longue que prévu car il a fallu redessiner des parcelles du fait de discordances avec le cadastre.

Les surfaces cédées par le couple étant supérieures à celles cédées par la Commune, il a été convenu qu'une soulte de DIX MILLE EUROS (10.000,00 Euros) leur sera versée.

Par ailleurs, la faille COUGOUL a émis le souhait de donner deux parcelles cadastrées Section AB numéros 412 et 224. Monsieur le Maire leur a proposé de formaliser cette donation à cette occasion, ce qu'ils ont accepté.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité de donner tous pouvoirs à Monsieur le Maire aux fins de régulariser l'acte d'échange avec les conjoints TAPISSIER-TEYSSIER avec versement d'une soulte de 10.000,00 Euros par la Commune ainsi que l'acte de donation des parcelles cadastrées Section AB numéros 412 et 224 par les Conjointes COUGOUL.

LUTTE CONTRE LES NIDS DE FRELONS

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a fait l'acquisition de 7 pièges à frelons asiatiques et des habitants se sont portés bénévolement volontaires pour en accueillir chez eux et en assurer l'entretien. Cependant, il indique qu'il reste encore 3 pièges à installer à Reignat, Saint Julien et Montaignut le Haut. Il indique qu'un appel à bénévoles sera faite sur la page Facebook de la Commune.

Afin de poursuivre la lutte contre ces insectes, Monsieur le Maire propose au Conseil de prendre une délibération visant à obliger les particuliers à faire détruire les nids qui s'installeraient sur leurs propriétés mais en leur attribuant une aide financière en contrepartie.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité de voter l'obligation pour les habitants de procéder à la destruction de tout nid de frelons asiatiques qui s'installerait sur leurs terrains et de leur allouer une aide financière de CINQUANTE EUROS (50,00 Euros) par nid de frelons détruit.

TITULARISATION D'AGENTS MUNICIPAUX

-Sylvie MARCEPOIL, nouvelle secrétaire de mairie, arrive au terme de son contrat à durée déterminée qui avait été conclu pour 6 mois. Elle peut donc désormais prétendre au rang de Fonctionnaire Stagiaire pour une durée de 12 mois. Le contrat initial avait été conclu pour une durée de 16 heures hebdomadaires pour raisons personnelles mais, en accord avec Madame MARCEPOIL, le nouveau contrat comprendra une base hebdomadaire de travail de 17h30 ainsi qu'il lui avait été proposé à l'origine. Monsieur le Maire rappelle au Conseil que le poste existe déjà, il ne s'agit là que d'une confirmation.

-Lisie HERVOCHE, en charge du périscolaire et de la cantine, effectue 6 heures hebdomadaires annualisées. Monsieur le Maire expose qu'étant donné qu'elle a plus de 6 ans d'ancienneté en contrats à durée déterminée, elle est autorisée à passer en contrat à durée indéterminée sur les mêmes bases horaires. Il rappelle que Madame HERVOCHE avait formulé cette demande l'an passé mais elle n'avait pu aboutir car elle devait avoir 6 ans d'ancienneté.

Monsieur le Maire demande au Conseil de confirmer son accord pour le passage de Madame HERVOCHE en contrat à durée indéterminée.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité de titulariser Madame MARCEPOIL au poste de Fonctionnaire Stagiaire pour une durée de DOUZE (12) mois et Madame HERVOCHE en tant qu'agent à durée indéterminée.

PARTICIPATION A LA MUTUELLE DES AGENTS

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'à compter du 1er janvier 2026, la Commune aura l'obligation de participer à la mutuelle des agents, que ce soit celle choisie par la Commune (Mutuelle du Centre de Gestion) ou une mutuelle labellisée pour avoir l'aide de la Commune. Renseignements pris auprès des différents agents, la plupart souhaite garder celle du Centre de Gestion.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité de fixer la part de l'employeur au financement de la mutuelle des agents à la somme mensuelle de QUINZE EUROS (15,00 Euros) chacun.

DECISIONS MODIFICATIVES DE BUDGET

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire procéder à une écriture comptable visant à abonder le chapitre 12 des dépenses de fonctionnement en prélevant sur le chapitre 15 suite aux remboursements d'arrêts maladie.

Monsieur le Maire expose qu'il convient d'ajouter la somme de CINQ MILLE EUROS (5.000,00 Euros) au programme de l'aménagement du parking de Montaigut le Haut en prélevant la somme sur le programme d'achat de la lame de déneigement qui n'aura finalement pas lieu cette année.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité d'abonder le chapitre 12 des dépenses de fonctionnement et le programme d'aménagement du parking de Montaigut le Haut.

CONGRES DES MAIRES

Monsieur le Maire sollicite que la Commune finance son inscription au Congrès des Maires qui se tient à PARIS, tout en précisant que l'Association des Maires de France du Puy-de-Dôme, versera quant à elle une allocation de CENT CINQUANTE EUROS (150,00 Euros à la Commune à cet effet).

Après avoir délibéré, le Conseil municipal DECIDE à l'unanimité de financer l'inscription de Monsieur le Maire au Congrès des Maires.

QUESTIONS DIVERSES

CONSERVATOIRE DES ESPACES NATURELS

Le conservatoire des espaces naturels souhaite installer un panneau pédagogique sur le site de l'ancienne carrière municipale de Reignat car le site revêt pour eux un intérêt national d'un point de vue géologique. En effet, Monsieur le Maire rappelle qu'il a existé un cratère volcanique, par la suite rempli d'eau, et dont la coulée de lave est partie de l'Eranou (commune de Chassagnes) et s'est ensuite figée.

ASSOCIATION VILLAGES VIVANTS

L'association Villages Vivants a sollicité Monsieur le Maire pour intervenir au Salon des Maires afin de présenter le cas du projet du bar hôtel de la Commune et à participer à une table ronde en présence du Directeur Général de l'association et d'un député.

LOCATION D'UNE GRANGE A UNE HABITANTE

Il avait été proposé à Madame MONEIRON de louer la grange appartenant à la Commune mais celle-ci n'a finalement pas donné suite.

VILLES ET VILLAGES FLEURIS

Monsieur le Maire expose au Conseil que la Commune aura probablement le prix départemental dont la cérémonie aura lieu jeudi décembre et informe le Conseil que le jury régional se rendra sur site au printemps 2026. Il a bon espoir que la Commune obtienne une labellisation à cette occasion.

AIDES POTENTIELLES AU PROJET DE RACHAT DU BAR HOTEL PAR VILLAGES VIVANTS

Monsieur le Maire indique au Conseil qu'il est en contact régulier avec l'association Villages Vivants, laquelle ne manque pas de rappeler que le bâtiment communal constitue l'un de leurs projets les plus onéreux. Par ailleurs, l'aboutissement de ce projet n'aura lieu qu'à l'issue de son passage devant un comité financeur qui décidera de donner ou non son accord pour la réalisation du projet et par là, le rachat du bâtiment.

Afin de consolider le dossier lors de cette étape cruciale, plusieurs pistes vont être à creuser et étayer, savoir : une baisse du prix, un courrier de soutien au projet ou une aide financière pour les loyers à venir, ou bien encore une garantie en tant que caution du loyer des trois artisans qui s'y installeraient.

L'établissement d'un acte administratif pourrait également baisser sensiblement le montant total des frais d'acte. Toutes ces pistes seront donc à étudier.

Marie-Pierre AMOUROUX

Secrétaire de séance

